

Avis d'un recrutement de 9 travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle dans le corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ouvert au titre de la 1^{ère} session 2022 (affectation locale dans le ressort territorial « Ile de France »)

NOR : JUSK2205179V

En application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, la direction de l'administration pénitentiaire recrute, au titre de la 1^{ère} session 2022 du concours national à affectation locale, **9 surveillants pénitentiaires** par la voie contractuelle en Ile-de-France.

Dans les établissements et les services de l'administration pénitentiaire, les surveillants maintiennent l'ordre et la discipline, assurent la garde et la surveillance de la population pénale et sont associés aux modalités d'exécution de la peine et aux actions préparant la réinsertion des personnes placées sous main de justice.

Le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- posséder la nationalité française,
- jouir de ses droits civiques,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction (arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires),
- ne pas avoir de mentions au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions de surveillant pénitentiaire,
- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail),
- être titulaire d'un brevet des collèges ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au moins au niveau 3 dans le répertoire national des certifications professionnelles.

Comment faire acte de candidature ?

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- 1) un curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'étude et le parcours professionnel détaillé du candidat (avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et dates d'exercice),
- 2) une lettre de motivation précisant le lieu d'affectation recherché,
- 3) un certificat établi par un médecin agréé, seul habilité à établir l'attestation de la compatibilité du handicap avec le poste envisagé. Pour ce faire, le candidat est invité à contacter la direction interrégionale des services pénitentiaires dont il dépend géographiquement (voir la liste des directions interrégionales en annexe) afin d'obtenir la liste de ces praticiens,

- 4) une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- 5) une photocopie de l'attestation de la carte vitale,
- 6) un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du code du service national,
- 7) la photocopie du (des) diplôme(s) ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis,
- 8) la photocopie des attestations de travail, le cas échéant,
- 9) une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois Fonctions publiques,
- 10) la notification délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé ou tout autre document administratif justifiant d'une situation prévue à l'article L5212-13 du code du travail.

Où déposer la demande de candidature ?

Le dossier doit être déposé auprès du service chargé du recrutement dans les services de la direction interrégionale des services pénitentiaires où la personne souhaite postuler. Un candidat peut déposer plusieurs candidatures, auprès de plusieurs directions interrégionales des services pénitentiaires.

Quand déposer le dossier ?

Les demandes peuvent être déposées jusqu'au **vendredi 11 mars 2021** délai de rigueur (le cachet de la poste faisant foi).

Que devient la candidature ?

Il sera procédé à une présélection parmi les candidatures déposées. Les candidats présélectionnés seront invités à effectuer un test psychotechnique puis à se présenter à un entretien devant une commission de sélection et à un entretien devant un(e) psychologue agréé(e) destinés à vérifier leurs aptitudes à occuper l'emploi sollicité.

Quel type de recrutement ?

L'agent est recruté en qualité d'agent contractuel de droit public et doit effectuer une formation obligatoire de 6 mois à l'École nationale d'administration pénitentiaire suivie d'une période de stage d'un an en établissement pénitentiaire. À l'issue de la formation, l'agent a vocation à être titularisé dans le corps des surveillants de l'administration pénitentiaire.

Liste des postes offerts :

Établissements	Nombre de postes	Adresse où envoyer votre dossier de candidature
CP BOIS D ARCY	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS 3, avenue de la Division Leclerc - B.P. 103 94267 FRESNES Cedex Tél. : 01.46.15.91.15 ou 01.46.15.91.78
CP FRESNES	2	
CP NANTERRE	1	
CP QNC MEAUX CHAUCONIN	1	
CP PARIS LA SANTE	1	
MA FLEURY MEROGIS	1	
MA VILLEPINTE	1	
MC POISSY	1	

TOTAL	9
--------------	----------

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès :

- du ministère de la justice - direction de l'administration pénitentiaire - bureau du recrutement et de la formation des personnels – section du recrutement,
Adresse postale : 13 place Vendôme - 75042 Paris cedex 01
Courriel : concours-svt.dap@justice.gouv.fr
www.justice.gouv.fr
- des directions interrégionales des services pénitentiaires

POUR OBTENIR LA LISTE DES MEDECINS AGREES VOUS POUVEZ CONTACTER

N° DU DÉPARTEMENT OÙ VOUS ÊTES DOMICILIÉ(E)	COORDONNÉES
16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 33 - 40 - 47 - 64 - 79 - 86 - 87	Direction interrégionale des services pénitentiaires de BORDEAUX 188 rue de Pessac – CS 21509 33062 BORDEAUX Cedex Tél. : 05.57.81.45.33 ou 34
18 – 21 – 25 - 28 - 36 - 37 – 39 - 41 - 45 - 58 – 70 - 71 - 89 - 90	Direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON 72A, rue d'Auxonne - B.P. 13331 21033 DIJON Cedex Tél. : 03.80.72.50.39 ou 40
02 - 59 - 60 - 62 - 80	Direction interrégionale des services pénitentiaires de LILLE 123 rue nationale - B.P.765 59034 LILLE Cedex Tél. : 03.20.63.66.67 ou 68
01 - 03 - 07 - 15 - 26 - 38 - 42 - 43 - 63 - 69 - 73 - 74	Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON 19 rue CREPET CS 70607 69366 LYON Cedex 07 Tél. : 04 87 24 97 11 ou 04 87 24 97 18
04 - 05 - 06 - 13 - 20 - 83 - 84	Direction interrégionale des services pénitentiaires de MARSEILLE 4, Traverse de Rabat - B.P.121 13277 MARSEILLE Cedex 09 Tél. : 04 91 40 84 79 ou 04 91 40 86 56
75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95	Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS 3, avenue de la Division Leclerc - B.P. 103 94267 FRESNES Cedex Tél. : 01.46.15.91.40

14 - 22 - 27 - 29 - 35 - 44 - 49 - 50 - 53 - 56 - 61 - 72 - 76 - 85	Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES 18 bis rue de Châtillon - B.P. 3105 35031 RENNES Cedex Tél. : 02.56.01.67.78
08 - 10 - 51 - 52 - 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88	Direction interrégionale des services pénitentiaires de STRASBOURG 19, rue Eugène Delacroix - B.P. 16 67035 STRASBOURG Cedex 2 Tél. : 03.88.56.81.04
09 - 11 - 12 - 30 - 31 - 32 - 34 - 46 - 48 - 65 - 66 - 81 - 82	Direction interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE Cité administrative - Bât G 2 boulevard Armand Duportal - CS81501 31015 TOULOUSE Cedex 6 liste.disp-toulouse-recrutement@justice.fr
971	Centre pénitentiaire de BAIE-MAHAULT Fond Sarail - B.P. 43 97122 BAIE-MAHAULT Tél. : 05.90.25.11.13
972	Centre pénitentiaire de DUCOS Quartier Champigny - B.P. 18 97224 DUCOS
973	Centre pénitentiaire de GUYANE BP 6020 97306 CAYENNE Cedex Tél. : 05.94.35.58.28
976	Maison d'arrêt de MAJICAVO BP 360 Kaweni-Mamoudzou 97600MAMOUDZOU Tel : 02.69.62.01.22
978	Centre pénitentiaire LE PORT BP 1230 - 97823 LE PORT Cedex Tél. : 02.62.42.72.12
987	Centre pénitentiaire de FAA'A BP 60 127 Faa'a centre 98702 FAA'A Tel : 00.689.82.00.15
988	Centre pénitentiaire de Nouméa Camp Est - BP 491 98845 Nouméa Cedex Tél : 00.687.27.25.27